



Lentueur du systeme judiciaire...

Par **blue sky**, le **29/01/2009** à **18:46**

je vais revendiquer ma renonciation a la succession de ma mère décédée en 2000, le dossier est tjs pas terminé car les domaines ont vendu la propriété seulement en décembre 2007, j'ai appris ke mon pere, meme divorcé et remarié avait tjs un droit dessus en raison d'une donation au dernier vivant pas dissoute par le divorce....20ans auparavant, cmt peut il renoncer?et pourquoi tant de lenteur?! aurai je des droits de succession a payer?merci d'avance!